

FEUILLE-REPONSE DE :

Monsieur et/ou Madame :

Parent(s) de : (Nom et prénom de l'élève)

et leur enfant, élève de : (classe)

à l'Institut Notre-Dame, 41 rue de Marcinelle - 6000 Charleroi

atteste(nt) par la présente :

A. AVOIR REÇU LE NUMERO SPECIAL DE LA REVUE DE L'ECOLE « ENTRE NOUS » DATE DU 08 JUIN 2017

1) Qui précise :

Particulièrement à l'intention des parents dont les enfants, élèves au secondaire en classe de 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e OH auront reçu à l'issue des délibérations de juin 2017

- soit une définition des formes et sections pouvant être suivies à l'issue du 1^{er} degré,
- soit une attestation d'orientation vers la 2^e année supplémentaire du 1^{er} degré (2^e S),
- soit une attestation d'orientation C (AOC) signifiant l'échec total,
- soit une attestation d'orientation B (AOB) signifiant une réussite avec restriction,
- soit une non-délivrance du certificat de qualification ou du certificat complémentaire en 7^e OH.

- a) L'horaire selon lequel ils pourront rencontrer la direction de l'école et ainsi connaître les motivations des décisions intervenues.
- b) Les moments où les bulletins seront rendus aux élèves.
- c) Les moments où les parents et les élèves majeurs pourront consulter les copies d'examens ayant pu conduire, en partie, aux décisions intervenues.
- d) L'horaire de certaines communications aux élèves de 7^e OH, 6^e GT, 6^e TQ de Charleroi, de 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e P de Mont-sur-Marchienne.
- e) L'horaire de la procédure à suivre en vue d'introduire une demande de recours interne ainsi que les modalités de traitement de celle-ci et les documents à utiliser.
- f) La possibilité de recours externe contre les décisions du Conseil de classe ainsi que les modalités d'introduction de celui-ci. Cette possibilité ne concerne pas la délivrance du certificat de qualification.

2) Qui rappelle les indicateurs de réussite et d'accès aux examens de 2^e session.

3) Qui rappelle les indications à propos des examens de 2^e session et/ou travaux.

B. AVOIR ETE INFORMES QUE LE PROCHAIN « ENTRE NOUS », DE FIN JUIN 2017, QUE CHAQUE ELEVE PRESENT RECEVRA EN MEME TEMPS QUE SON BULLETIN ET QUE TOUT ELEVE ABSENT DEVRAIT RECLAMER A L'ECOLE, FOURNIRA, NOTAMMENT, TOUS LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS :

1) à la vie de l'école durant les vacances,

2) aux examens de passage, délibérations d'août 2017 et communication des résultats,

3) aux informations qui pourront être données aux parents des élèves mineurs ou aux élèves majeurs ayant obtenu une AOC, une AOB, un avis d'orientation vers la 2^e année supplémentaire au 1^{er} degré ou un avis définissant les formes et sections pouvant être suivies à l'issue du 1^{er} degré à la suite des examens de passage,

4) aux possibilités et modalités de recours interne comme externe après les délibérations de 2^e session.

C. LES PARENTS ATTESTENT EGALEMENT AVOIR REÇU UNE COPIE DE L'HORAIRE DES EXAMENS DE JUIN DE LEUR ENFANT

DATE ET SIGNATURES

DES PARENTS :

DE L'ELEVE :